

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination des membres de la Commission  
consultative des musiques non classiques**

**A.Gt 03-03-2004**

**M.B. 29-11-2004**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 21 juin 1990 portant création de la Commission consultative des Musiques non classiques;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> juin 1993 portant règlement de son fonctionnement;

Considérant que les mandats vacants doivent être pourvus afin d'assurer la continuité des travaux de la Commission,

Arrête :

**Article unique.** - Sont nommés membres de ladite Commission à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2003, pour une durée de deux ans :

1. M. Benoît Simon.
2. M. Denis Gerardy.
3. M. Philippe Longtain.
4. M. Philippe Dethy.
5. Mme Thérèse Preutens..

Bruxelles, le 3 mars 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre des Arts, des Lettres et de l'Audiovisuel,

O. CHASTEL